

École : de nouveaux témoignages de violences physiques et psychologiques par une ATSEM

Amélie Bonté

8-10 minutes

De nouveaux témoignages et plaintes contre une ATSEM

(Agent Territoriale Spécialisée des Ecoles Maternelles) d'une école d'une petite commune de Seine-Maritime. Vous avez pu entendre sur *France Bleu Normandie*, le témoignage de **parents d'élèves qui avaient porté plainte récemment contre une ATSEM de l'école de la commune des Trois Pierres** (environ 730 habitants) près de St Romain de Colbosc.

Trois familles **l'accusaient de violences physiques et psychologiques sur leurs enfants** comme des tapes derrière la tête, des insultes, un dénigrement permanent. L'affaire avait été **classée sans suite par le Parquet du Havre** en avril.

Depuis, les familles disent avoir des dizaines de témoignages rapportant les mêmes faits, ils veulent d'ailleurs poursuivre en justice (en se portant partie civile). *France Bleu Normandie* a également reçu plusieurs témoignages, notamment d'anciens élèves qui auraient subi les mêmes types de violences de la part de la même personne.

De nouveaux témoignages et plaintes

A 24 ans, Gwénolé a porté plainte le mois dernier contre la

même ATSEM. Il a passé toute sa scolarité du primaire dans cette école, c'est donc pendant les temps de cantine qu'il la côtoyait. Même si les faits pourraient s'avérer prescrit, il a tenu à porter plainte car **les mauvais souvenirs sont bien présents en lui**. Il est un peu surpris de la manière dont sa plainte a été accueillie à la Gendarmerie de Saint-Romain-de-Colbosc. Selon lui, les gendarmes l'auraient dissuadé de déposer plainte en lui expliquant que cela ne servait à rien car les faits étaient prescrits. De plus, il ajoute qu'on lui a bien précisé que l'ATSEM concernée était depuis le début de cette affaire très fragilisée et qu'elle risquait de se suicider. Gwénolé a pu tout de même déposer sa plainte et rapporte les faits dont il se souvient :

Des claques derrière la tête, c'est un grand classique avec elle mais ça ne laisse pas de séquelles physiques."

ECOUTEZ Gwénolé raconté ses souvenirs de son passage dans cette école

Gwénolé se rappelle d'un camarade qui, à la cantine, avait été forcé de terminer son assiette. Il en avait vomi puis s'était fait réprimandé et l'ATSEM lui aurait refusé ensuite de l'eau.

"Personnellement je n'ai aucun souvenir de bienveillance de la part de cette personne."

Gwénolé explique sa démarche : " *C'est quelque chose qui m'a marqué, je ne lui ai pas pardonné. Je me suis dit que si il y a avait des plaintes récentes, le nombre d'élèves qui a pu subir cela doit être effarant. **Il y a aussi une sorte d'omerta parce que c'est un petit village.** J'aimerais bien que d'autres personnes sortent du silence parce que **comme ça arrive à des enfants un peu isolés, on a l'impression que c'est de notre faute alors que pas du tout.***"

Amélie dit également avoir vécu des traumatismes similaires. Aujourd'hui, à 22 ans, elle a déménagé dans le Lot et Garonne et souhaite également porter plainte.

"Je me souviens de claques dans la tête parce que je ne voulais pas manger ma salade"

ECOUTEZ Amélie se souvenir d'épisodes traumatisants

Pour expliquer le fait que certaines personnes ne parlent pas de ce qui leur est arrivé, Amélie précise "***J'ai répondu oui à mes parents quand ils me demandaient si ça allait à l'école et pourtant ça n'allait pas***". Comme Gwénohé elle raconte que "*tout le monde se connaît dans le village.*"

Par écrit, une maman témoigne anonymement de la situation vécue par son fils il y a 20 ans dans la même école. "*Il pleurait le matin avant d'aller à l'école, le midi quand je le récupérais pour déjeuner et le soir en anticipation. Je me souviens aussi que la directrice de l'école primaire m'avait dit à quel point notre petit garçon lui serrait le cœur quand il arrivait à l'école. On a cherché ce qui rendait notre fils si malheureux à l'école, parce qu'il ne nous disait pas ce qui le perturbait à ce point. On a d'abord pensé aux copains, mais ce n'était pas ça. **On a fini par lui faire consulter un psychologue qui a réussi à le faire parler. Le problème venait de l'ATSEM de l'école.** On l'a en conséquence enlevé de l'école, et on l'a inscrit dans une école privée. L'histoire n'a pas duré plus de trois mois, trois mois de trop.*"

Nous avons également reçu un témoignage d'une autre mère dont la plainte a été classée sans suite : "***La maîtresse de mon fils m'a mise en garde le dernier jour de l'école en juin 2018 concernant les maltraitances psychologiques que subissaient quotidiennement mon enfant.*** Elle m'a

demandé d'être vigilante pour la rentrée suivante étant donné qu'elle ne serait plus dans cette école pour faire barrage aux accès de colère de cette ATSEM, envers les enfants de petite et moyenne section de maternelle. Cette ATSEM bouscule les enfants, les attrapent violemment par le bras. **Mes enfants ont eux un changement de comportement** dès lors qu'ils sont arrivés dans cette classe de maternelle : des crises de colère inexplicables, ils disaient sans cesse « je suis bon à rien » à 3 ans ou « pas capable » à 7 ans mon fils le dit encore, « Nul », « Vilain... », des maux de ventre inexplicables le matin avant l'entrée à la garderie tenue par cette femme, des troubles du sommeil, les pipis la nuit alors qu'ils étaient propres etc... Cette femme ne se limite pas à son rôle d'Atsem mais gère complètement la classe comme bon lui semble."

La réponse de l'ATSEM qui dément ces accusations

Alors que **l'affaire a été classée sans suite** par le Parquet du Havre le mois dernier, l'ATSEM accusée ne comprend pas "**l'acharnement de ces parents**". Elle accepte de témoigner en présence de la Maire de la commune, son employeur et qui semble bien la connaître.

(Je suis une personne détruite."

ECOUTEZ La réponse de l'ATSEM qui dément ces accusations

Cette quinquagénaire **travaille dans cette école depuis 32 ans**, les larmes aux yeux, bras croisés, elle explique que **depuis le début de l'affaire elle est suivie par un psychiatre** : "*Je ne me sens pas très bien, je ne comprends pas ce harcèlement contre moi. Je ne suis pas une personne comme cela, ni violente, ni agressive ni méchante. Je ne tape*

pas les enfants, à la cantine on les fait goûter on ne les force pas. J'ai évolué avec le temps, je ne trouve pas avoir une éducation à l'ancienne. Un peu carrée mais c'est tout."

Cette femme a été suspendue le temps de l'enquête **puis a réintégré son poste mi-mars après le classement sans suite**. Les parents d'élèves dénoncent aussi le fait que cette ATSEM n'aurait aucune qualification pour travailler avec des enfants. Elle devait suivre une formation en mars qui a été repoussée.

Pourquoi un classement sans suite ?

Le Procureur de la République du Havre, Bruno Dieudonné explique : "*Peut-être que cette personne avait des comportements inadaptés mais aucun faits pouvant se qualifier de violences volontaires. Judiciairement parlant, les faits ne sont pas suffisamment établis.*" Le Procureur rajoute à cela que sans faire une balance de témoignages pour ou contre, **cette femme a tout de même reçu de nombreuses lettres de soutien d'autres parents** qui ont été versées au dossier. Par ailleurs, "*elle produit des documents attestant de son état de santé très fragile*" depuis le début de l'affaire précise Bruno Dieudonné. Le Procureur tient à rappeler que l'enquête menée par la Gendarmerie de Saint-Romain-de-Colbosc est très sérieuse et que **certaines personnes entendues n'ont pas souhaité déposer plainte**.

Et l'Education Nationale ?

En tant qu'ATSEM, cette femme est employée par la Mairie mais travaillant dans une école elle est sous la responsabilité de la directrice de l'école. De son côté, **l'Education Nationale a également menée une enquête administrative** notamment

sur le fonctionnement de cette établissement dont le changement régulier d'instituteurs peut interpeller. Les conclusions devraient être connues d'ici quelques jours.